

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 05 FEVRIER 2026**

**Délibération n°2026.02.019**

**Convention triennale de partenariat 2025 – 2027 entre la Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image et GrandAngoulême : Avenant financier n°1 et attribution d'une subvention pour l'année 2026**

**LE CINQ FEVRIER DEUX MILLE VINGT SIX à 16 h 00**, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 30 janvier 2026

**Secrétaire de Séance:** Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: 75

Nombre de présents: 62

Nombre de pouvoirs: 11

Nombre d'excusés: 2

**Membres présents :** Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHEIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Lionel MAHERAULT, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

**Ont donné pouvoir :** Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Chantal DOYEN-MORANGE à Jean-Claude COURARI, Valérie DUBOIS à Pascal MONIER, Christophe DUHOUX à Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Hélène GINGAST à Michel BUISSON, Francis LAURENT à Thierry HUREAU, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Catherine REVEL à François ELIE,

**Excusé(s):** Frédéric CROS, Fabienne GODICHAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2026

Publication : 10/02/2026

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FÉVRIER 2026**

**DÉLIBÉRATION**  
**N°2026.02.019**

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

**CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT 2025 – 2027 ENTRE LA CITE INTERNATIONALE DE LA BANDE DESSINEE ET DE L'IMAGE ET GRANDANGOULEME : AVENANT FINANCIER N°1 ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2026**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : FÉDÉRER PAR LA CULTURE

Enjeux : [10405 -1) POLITIQUE DE L IMAGE : ENJEU DE DEMOCRATISATION]

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 1 : Accès service culture

ODD 4 : Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité

ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre les partenariats

La Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image (CIBDI) met en œuvre un projet scientifique et culturel pluraliste, visant à renforcer son ancrage territorial comme son ambition nationale et internationale, à travers une politique volontariste de développement des publics et de rayonnement et un appui à la filière de la bande dessinée et de l'image.

Les convergences de ce projet avec les priorités de GrandAngoulême en matière de culture ainsi qu'avec les enjeux liés à son contrat de ville 2024-2030 ont permis de définir les modalités d'une collaboration suivie, dont les objectifs et modalités sont établies dans une convention triennale de partenariat 2025-2027.

Le cadre de cette convention prévoit que GrandAngoulême attribue, sous réserve du vote des crédits afférents, un soutien financier annuel à la CIBDI pour un montant de 57 560 € pour la réalisation des objectifs structurants suivants:

- Accompagnement juridique de la communauté des auteurs ;
- Accompagnement du développement du réseau de lecture publique ;
- Accompagnement à la diffusion artistique sur le territoire de GrandAngoulême ;
- Participation aux parcours d'Education Artistique et Culturelle de GrandAngoulême.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2026

Publication : 10/02/2026

**Il est rappelé que ne peut pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout(e) élu(e) qui pourrait être intéressé(e), à titre personnel ou familial, par ce versement.**

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention triennale de partenariat 2025-2027 avec la CIBDI, joint en annexe.

**D'ATTRIBUER** à la CIBDI une subvention de participation financière pour un montant de 57 560 € pour l'année 2026.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer les documents permettant d'intervenir à ce titre.

<b>Pour : 73</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	--



## AVENANT- 1

### A LA CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT 2025-2027

GrandAngoulême  
et la Cité Internationale de la bande dessinée et de l'image

*ENTRE*

**La Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême**, domiciliée 25 boulevard Besson Bey, BP 357 - 16008 ANGOULEME cedex - et représentée par son Président, Monsieur Xavier BONNEFONT, ci-après dénommée GrandAngoulême, d'une part

*ET*

**L'EPCC Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image**, domicilié 121 rue de Bordeaux – BP 72 308 – 16 023 ANGOULEME cedex, représenté par son directeur général, Monsieur Vincent ECHES, ci-après dénommée « **la Cité** », d'autre part

*Vu la convention triennale 2025-2027 signé entre la cité internationale de la bande dessinée et de l'image le 11avril 2025.*

*Vu la délibération n°xxxx du portant l'attribution des subventions culturelles 2026*

#### **ETANT PREALABLEMENT RAPPELE QUE :**

Par convention en date du 11 avril 2025, GrandAngoulême et la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image ont défini le cadre du soutien de GrandAngoulême aux actions mises en œuvre par la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image au titre des années 2025-2027.

En application de l'article 4 de cette convention, le montant et les modalités de paiement de soutien apporté au titre de l'année 2026 sont convenues d'un commun accord entre les parties par la conclusion du présent avenant.

#### **IL EST CONVENU ET ARRETÉ CE QUI SUIT :**

##### **Article 1 : OBJET**

Le présent avenant a pour objet de déterminer le montant et les modalités de paiement de la subvention allouée par GrandAngoulême à la cité internationale de la bande dessinée et de l'image au titre des actions menées par cette dernière en 2026.

Réception par le préfet : 10/02/2026  
Publication : 10/02/2026

## **ARTICLE 2 : SUBVENTION 2026**

**2.1 –** Au titre de l'année 2026, GrandAngoulême apporte son soutien financier aux actions de la cité internationale de la bande dessinée et de l'image.

A cet effet, GrandAngoulême verse une subvention d'un montant de 57 560 €.

**2.2 –** Le versement de cette subvention interviendra selon les modalités suivantes :

- un premier acompte égal à 50 % du montant, soit 28 780 €, dans le délai de la comptabilité publique à la signature du présent avenant ;
- le solde en novembre 2026, sur présentation des éléments précisés dans le courrier d'attribution, à savoir : un compte rendu synthétique des des opérations et tout éléments prouvant leur réalisation complète, signée par le bénéficiaire de l'aide ;
- des documents faisant apparaître le logo de GrandAngoulême (supports de communication...) .

Les deux versements seront crédités sur le compte de la Banque de France :

## **ARTICLE 4 : DISPOSITIONS**

L'ensemble des dispositions de la convention du 11 avril 2025, non contraires aux termes du présent avenant, demeure applicable.

Fait à ANGOULEME en deux exemplaires, le

Le Président de GrandAngoulême

Le directeur général de la CIBDI

M. Xavier BONNEFONT

M. Vincent ECHES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026\_02\_019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2026

Publication : 10/02/2026